

CHALLENGE DES MONOS – DUNLOP - 2018

Règlement

Dunlop et l'association CM2 qui gère le « Challenge des Monos » mettent en place pour la saison 2018 un système de prime de roulage pour les pilotes qui seront chaussés en Dunlop.

Les pilotes enregistrés marqueront des points en fonction de leur classement à la fin de chaque course. En fin de saison, les 4 pilotes du Mono 2 et les 6 pilotes du Supermono ayant marqué le plus de points au total de la saison dans leur catégorie respective recevront une prime de la part de Dunlop.

Les pilotes désireux de participer au Challenge des Monos – Dunlop – 2018 doivent s'inscrire en **début de saison** en remplissant le bulletin correspondant et s'engagent à participer à **l'ensemble** des épreuves du calendrier.

Au cours des sessions (essais qualificatifs et courses) des épreuves du Challenge des Monos – Dunlop – 2018, les pilotes doivent rouler sur des motos chaussées de pneumatiques Dunlop et stickées avec les marquages fournis par l'organisateur.

A l'issue de chaque course, des points sont attribués en fonction de la catégorie (Supermono ou Mono 2) et selon les barèmes ci-dessous :

Points de classement :

Supermono

Place	Points
1er	30
2ème	22
3ème	18
4ème	15
5ème	12
6ème	11

Mono2

Place	Points
1er	24
2ème	20
3ème	16
4ème	13

A la fin de chaque épreuve, un classement par point est établi en fonction du résultat de chacune des 2 courses en appliquant le même barème de points.

Des points de départs sont ajoutés (attribués quelque soit la place à l'arrivée) :

Epreuves	Points par départ
Anneau du Rhin	5
Carole	5
Nogaro	6
Le Vigeant	6
Ales	6
Navarra	6

En fin de saison, les 10 pilotes ayant marqué le plus de points (les 6 premiers pilotes Supermono et les 4 premiers pilotes Mono 2) seront récompensés. En cas d'ex aequo à une place, c'est le meilleur pilote de la dernière manche de la saison qui l'emportera sur l'autre qui sera alors déclassé d'une place.

Les montants des primes seront calculées en fonction des points obtenus, chaque point acquis et cumulé étant valorisé à hauteur de 3,5€.